

Nos actions portent leurs fruits

En cette fin du mois d'avril 2000, on ne peut pas ne pas avoir une pensée émue à la mémoire de cette jeune femme qui a été assassiné par «d'ignobles crétins» (dixit *Le Monde* du 21/04/2000) à Quéver, en Bretagne. Le premier mort du terrorisme breton, titre la presse. On peut aussi se souvenir que voilà presque vingt ans, d'aussi ignobles crétins tuaient, de sang-froid, deux policiers français à St Etienne-de-Baïgorry. Le terrorisme basque faisait figure de précurseur et il a, depuis, fait école. Il n'a d'ailleurs jamais cessé ses méfaits, soit qu'il assassine comme à Vitoria, soit qu'il se limite, comme chez nous, à des destructions d'immeuble. Il ne faut également pas oublier que certains se refusent toujours, en connaissance de cause, à condamner clairement ces attentats. Comment doit-on désigner ces gens-là ? On emploie souvent les termes de «bras politique» ou «vitrine légale» des terroristes. Et que penser de ceux qui, par opportunisme, s'allient ou cherchent à s'allier avec ces «politiques» en faisant comme si les citoyens pouvaient oublier les attentats ?

Pour notre part, à l'inverse de ceux qui veulent se séparer, nous, citoyens d'origines diverses, souhaitons mettre en avant nos capacités à vivre ensemble. C'est également l'analyse que fait Max Gallo, en

réponse à nos questions.

Le peuple a confié à l'Etat le soin de faire appliquer la loi conçue justement par ses représentants. Il est donc réconfortant de voir que le nouveau sous-préfet de Bayonne n'a pas hésité à aller, l'autre samedi, à Biriadou, pour rappeler à certains que la France existe encore et qu'elle dispose toujours d'une certaine souveraineté. D'aucuns avaient l'air de s'en étonner.

Autre motif de satisfaction : l'argumentation développée dans le communiqué du ministre de l'Intérieur, publié après la réception d'une délégation du Biltzar. Si le ministre a évoqué l'influence des «partis nationalistes de la communauté autonome d'Euskadi», c'est, bien sûr, parce que ses services - et le préfet des P.A. - s'étaient chargés de lui préparer un dossier bien documenté. Mais peut-être y avons-nous été également, à notre modeste place, pour quelque chose.

Enfin, à écouter la totalité de la classe politique locale après l'établissement du Contrat de Plan, on voit que l'Etat sait jouer la carte de la décentralisation et choisir des projets défendus par tous. Notre rôle est, dans ce cas, de démontrer l'inanité des thèses soi-disant économiques des tenants de la partition et d'observer les positions d'équilibristes de ceux qui voudraient être, en même temps, ici et là.

Dialogue avec...

Max Gallo

historien et écrivain

CAP Vivre Ensemble : Nous vous remercions, Max Gallo, d'avoir bien voulu sacrifier un moment dans un emploi du temps chargé, pour échanger avec nous quelques mots sur un sujet qui, nous le savons, vous tient à cœur.

On constate partout en Europe, et aussi en France, une résurgence de ce qu'on appelle aujourd'hui les nationalismes régionaux. Avec votre regard d'historien, comment jugez-vous ce phénomène qui pourrait, en France, s'attaquer aux fondements de la nation ?

Max Gallo : La diversité des origines - ethnique, culturelle - des peuples qui ont constitué la nation française est un fait. Et aussi une richesse. Qu'ils se soient rassemblés dans la France, telle que nous la connaissons, a été le résultat d'un long processus historique : souvent violent, et où les origines ont été parfois niées, et la langue parlée par ces communautés étouffée. Mais dans ce processus, la notion de *citoyen* appartenant à une *république*, s'est peu à peu dégagée.

Nous vivons aujourd'hui dans cet ensemble républicain où ce qui

(Suite page 5)



Après la bataille

Une délégation du biltzar des maires du Pays Basque a été reçue par le ministre de l'Intérieur le 9 mars dernier pour s'entendre dire que le Gouvernement ne jugeait pas souhaitable la création de ce département Pays Basque qu'ils appelaient de leurs vœux. A la sortie du ministère et pendant la réunion du biltzar du 11 mars, les commentaires donnaient l'image d'une certaine satisfaction. Et ensuite, plus rien. En somme, trois petits tours et puis s'en vont. Nous revenons pour notre part sur quelques points notables autour de cet entretien.

La réunion de la Place Beauvau était prévue de longue date. Ce délai nous a permis de fourbir nos arguments et d'adresser un - bon - dossier à M. Chevènement. A un petit détail amusant, nous pouvons affirmer que ce dossier a été bien reçu et étudié.

Nous avons indiqué au ministre que la délégation comprendrait, outre les maires, le secrétaire de l'association des élus favorables au département Pays Basque (qui n'est pas maire mais conseiller municipal de Bayonne). Et nous citions quelques perles de ce secrétaire qui mentionnaient «Jean-Pierre Chevènement personnellement». Nous avons été ravis de constater que le communiqué émanant du ministère (voir page 3) discernait dans la délégation «sept maires et un conseiller municipal». Il faut savoir lire entre les lignes pour apprécier toute la saveur de cette distinction quelque peu insistante.

Nous adressant à un homme politique, ministre des collectivités territoriales, nous avons utilisé une argumentation politique : la «territorialisation», c'est-à-dire la reconnaissance implicite par la République qu'un territoire administratif aux limites clairement définies puisse être attribué (ce serait compris ainsi dans l'esprit de tous) à une communauté spécifique, la communauté basque. Cet acte serait considéré, ici et ailleurs, comme un encouragement aux idées autonomistes. Et quand il existe aux portes de ce territoire une communauté jouissant déjà d'un très large niveau d'autonomie,

quand un groupe armé cherche à imposer, avec l'appui de sa vitrine politique, l'indépendance pure et simple pour un territoire englobant cet éventuel département français, on voit bien tous les conflits que cette territorialisation porte en germe.

A l'appui de notre raisonnement, nous avons mis quelques faits en relief. D'abord nous avons mentionné le Pacte de Lizarra-Garazi (deux noms en Basque de communes de Navarre et du Pays Basque de France, qui voulaient montrer symboliquement que ce texte concernait bien la totalité d'Euskal Herria). Cette déclaration mettait en cause l'Etat espagnol et l'Etat français. Elle a été signée, côté français, par les habituels séparatistes et par un «Comité de défense de droits de l'homme en Pays Basque» (?). Même la CFDT était présente, en observateur. Tous ces organismes sont évidemment partisans d'un département Pays Basque. C'est dire à quel niveau de confusion on se trouve.

Ensuite nous avons évoqué la création, en Septembre 99, de l'*Udalbiltza*, «institution nationale» composée d'élus municipaux, basée sur le concept de territorialité du Pays Basque dépassant les frontières d'ordre administratif. Ses objectifs déclarés sont : «affirmer l'existence du Pays Basque en tant que nation ; contribuer à la construction politique du Pays Basque en rassemblant les élus des six provinces...». Une déclaration de l'association des élus favorables au département Pays Basque qui refuserait ce genre de proposition et manifesterait son attachement à la République

Française aurait clarifié les positions des uns et des autres. Elle a sans doute été jugée superfétatoire. Pourtant, il est parfois utile de se positionner sans ambiguïté. Mais, cette association n'est-elle pas championne de l'équivoque sur ce sujet ?

Nous pensons avoir montré la spécificité de la «question basque» en France, qui tient dans la proximité de l'Euskadi, Communauté à très haut degré d'autonomie, dont le parti actuellement au pouvoir revendique le rattachement du Pays Basque de France. Faire comme si ce prégnant voisinage n'avait aucune influence sur la vie de notre région est refuser l'évidence. Le premier exemple qui vient à l'esprit est la présence ici des terroristes de l'ETA qui y préparent leurs voitures piégées et y règlent leurs attentats.

Le communiqué du ministre

Comme il est d'usage lorsqu'un ministre reçoit une délégation qui vient lui soumettre un problème particulier, un communiqué a été publié par le ministère et remis à la presse. Par on ne sait quel mystère, le communiqué du 9 mars a été ignoré par tous. Nous le publions ci-contre in extenso, en quelque sorte en exclusivité. En effet, sa lecture est particulièrement instructive, car elle remet à leur place tous les propos tenus par-ci par-là et notamment ce qui a été raconté dans une conférence de presse le vendredi 11 mars.

A la lecture du communiqué publié, nous pouvons affirmer que nous avons été entendus. L'argument principalement

développé pour rejeter la partition des P.A. est «la multiplication de phénomènes de nationalisme régional». Les deux qualificatifs employés sont particulièrement significatifs dans le cas du nationalisme basque ; déstructurant puisqu'il s'attaque aux deux structures nationales qui se sont construites au fil de l'Histoire, l'Etat espagnol et l'Etat français, et qu'il tend à les remplacer par un nouvel ensemble étatique, ce qui reviendrait à supprimer une frontière pour en créer d'autres ; générateur d'exclusion puisque se trouverait ainsi rejetée de ce territoire qui est aussi le sien, toute la partie de la population qui n'accepterait pas un système étatique basé sur un concept ethnique. C'est par opposition à cette notion d'exclusion que

notre association a choisi de s'appeler «Vivre Ensemble», pour affirmer clairement notre volonté de rester dans une communauté de citoyens dont les origines, parfois différentes, ne sont pas, dans la République, des critères de discrimination.

Le ministre replace bien la création d'un nouveau département dans la perspective plus large des revendications des partis nationalistes basques. Une phrase résume ce que nous n'arrêtons pas de dénoncer, qu'une partition du département ferait le lit des séparatistes qui considéreraient ce découpage «comme une étape vers la création d'une nation basque souveraine de part et d'autre de la frontière». On nous dit que nous faisons un procès d'intention, que les zélés de

la partition, ardents républicains, seraient d'excellents remparts contre de telles attaques. Il y a eu de nombreuses occasions de nous le démontrer : mais, pas un mot lors de la création de l'Udalbiltza, pas une mise au point après le congrès du PNV, même pas un regret lors de l'assassinat d'un élu (avec un jeune policier de son escorte) devant le parlement de Vitoria. Par contre, les actions communes avec les extrémistes d'AB ou HB, les participations au colloque sur la co-officialisation de la langue basque, l'appui apporté à la campagne initiée par HB en faveur des prisonniers basques. Et pour finir, la «nationalité» (voir dernière page) du président.

Ministère de l'intérieur

Communiqué

Paris, le 9 mars 2000

Le ministre de l'intérieur a reçu aujourd'hui place Beauvau, en présence du préfet des Pyrénées-atlantiques et du sous-préfet de Bayonne, une délégation du *biltzar*, association regroupant les maires du Pays basque, composée de sept maires et d'un conseiller municipal favorables à la création d'un département du Pays basque.

Jean-Pierre Chevènement a donné acte à la délégation des réalités qu'elle a fait valoir : étendue et bipolarisation du département des Pyrénées atlantiques, besoin d'équipements et d'administrations de proximité dans sa partie basque, volonté d'organiser le territoire pour favoriser son développement économique. Il a estimé qu'il était légitime de promouvoir la personnalité du Pays basque dès lors que cela ne conduisait pas à remettre en cause l'identité républicaine de la France, forgée au cours des siècles et fondée sur des valeurs universelles. Il s'est déclaré favorable à l'enseignement et au développement de la langue basque, ainsi qu'à la mise en valeur du patrimoine culturel du Pays basque.

Le ministre de l'intérieur a cependant appelé l'attention de ses interlocuteurs sur la multiplication de phénomènes de nationalisme régional, très déstructurantes et souvent générateurs d'exclusion dans de nombreux pays d'Europe (Espagne, Yougoslavie, Belgique, Italie du nord). Ceux-ci font peser une menace sur l'avenir de l'Union européenne, de l'aveu même d'un rapport du professeur Gérard Marcou remis au Parlement européen. Il leur a rappelé que la France avait le devoir de soutenir la démocratie espagnole dans sa lutte contre le terrorisme et que rien ne devait être fait qui puisse fragiliser l'unité de l'Espagne. Enfin, les partis nationalistes de la communauté autonome d'Euskadi ne cachent pas leur soutien à la création d'un département Pays basque en France, qu'ils considèrent comme une étape vers la création d'une nation basque souveraine de part et d'autre de la frontière. Le ministre de l'intérieur a fait valoir qu'un tel département deviendrait inéluctablement le champ clos de pressions et d'actions violentes. C'est pourquoi, dans l'intérêt même du Pays basque français et de la sécurité de ceux qui y vivent, le Gouvernement ne juge pas souhaitable la création de ce département.

Le ministre de l'intérieur a enfin demandé au préfet des Pyrénées atlantiques et au sous-préfet de Bayonne de lui faire des propositions pour remédier à la sous-administration du Pays basque, de travailler avec les élus à la constitution d'un pays très structuré, porteur de projets notamment dans le domaine des transports et de l'université, ainsi qu'au progrès de l'intercommunalité, en particulier autour de l'agglomération Bayonne-Anglet-Biarritz.

Centres de décision, lieux de pouvoir

Le Conseil Régional d'Aquitaine a adopté fin mars le contrat de plan État-Région qui fixe les investissements publics prioritaires pour les six années à venir. Nos élus, toutes tendances confondues, mis à part les *abertzales* (mais n'est-il pas normal qu'ils soient mis à part ?), ont trouvé dans ce Plan des motifs de satisfaction. Dans cet épisode important de la vie publique, il est clairement démontré qu'il n'y a pas besoin d'un département spécifique Pays Basque pour promouvoir de bonnes idées, construire des dossiers solides et prendre des décisions opportunes. D'ailleurs, les zéloteurs du nouveau département sont étrangement muets sur ce sujet.

Le Conseil Régional s'affirme de plus en plus comme un acteur majeur dans le développement économique français, notamment parce que c'est lui qui décide de la répartition des investissements publics dans l'ensemble de la Région. Les secteurs concernés sont vastes et touchent des domaines essentiels puisqu'il s'agit des infrastructures (routières, ferroviaires, maritimes, réseaux de communication), de la recherche et du transfert des technologies, de la politique d'aide publique à l'économie régionale, des universités (depuis 1994), et aussi, pour des montants qui n'atteignent pas les précédents, de la culture avec son volet langues régionales et du sport. En prolongement du contrat régional, un volet territorial, qui concernera une zone spécifique, par exemple la Communauté d'agglomération BAB ou le Pays «Pays Basque» viendra s'ajouter ensuite au corps principal.

C'est le président du Conseil Régional qui soumet son plan à l'approbation de l'assemblée des Conseillers Régionaux. C'est lui qui l'a bâti, après avoir consulté les organismes représentatifs comme les Conseils Généraux ou les diverses communautés (urbaine de Bordeaux ou d'agglomération du BAB par exemple) et après avoir négocié avec le Préfet de Région. On voit bien où se situe le pouvoir de décision dans ces domaines structurants pour un territoire donné et financièrement très lourds, qui ne peuvent donc être réalisés sans le concours de l'Etat et donc de la Région. Un

département spécifique «Pays Basque» aurait-il été mieux à même de convaincre le Conseil Régional du bien-fondé de ses projets ? Les décisions récentes démontrent que non et laissent penser que c'est plutôt au résultat inverse qu'on aurait abouti avec une entité de moindre poids, économique et politique.

Un projet majeur

On peut examiner concrètement un projet qui compte dans le Contrat, celui de l'université.

Dans le dossier universitaire, il s'agissait notamment d'étudier le développement, dans l'agglomération bayonnaise, de l'Université de Pau et des Pays de l'Adour (UPPA) dont le siège est actuellement à Pau mais qui dispose d'antennes à Bayonne, Mont de Marsan et Tarbes. Comme pour les autres dossiers, ont été confrontées les idées de l'administration concernée, ici le recteur d'Académie et l'université, et celles du Conseil Régional, alimentées par les propositions des élus, députés, Conseil général, Communauté d'agglomération et aussi Conseil des élus. L'accord s'est fait sur quelques idées-forces :

1- L'université sur le BAB doit rester dans le cadre de l'UPPA. Cette simple décision peut paraître une évidence quand on sait qu'une université digne de ce nom, avec la qualité des professeurs, des installations... et des étudiants qui s'y rattachent ne peut raisonnablement s'épanouir que dans un bassin de vie d'un million d'habitants. Mais il ne faut pas oublier une

revendication récurrente des partisans d'une «autonomie» plus poussée du Pays Basque, une université de plein exercice à Bayonne, «l'université du Pays Basque». Ce serait le pendant de la *Universidad del País Vasco* en Euskadi, qui dispose de trois campus, à Vitoria, Bilbao et St Sébastien. On reconnaît là une démarche politique calquée sur celle de la partition du département des P.A.. Apparemment, elle aussi a échoué. En dehors de considérations plus techniques, n'est-il pas préférable que les jeunes gens de la zone Adour-Pyrénées se retrouvent

Les informations contenues dans cet article et concernant les différentes décisions intégrées au contrat de Plan nous ont été aimablement communiquées par M. Max Brisson, Conseiller Général et Conseiller Régional, que nous avons consulté à ce double titre. Nous tenons à le remercier pour son obligeante collaboration. Les analyses et les commentaires sont évidemment de notre cru

ensemble dans un organisme aux perspectives plus riches et plus vastes ?

2- Les sites universitaires, actuellement dispersés dans l'agglomération, doivent être rassemblés en deux pôles, un pôle sciences à Anglet-Montaury et un pôle littérature, droit, économie à Bayonne-Nive. La dispersion actuelle n'était plus compatible avec le développement prévu. Seul l'IUUT (Institut Universitaire de Technologie) ne voit pas d'intérêt à cette dichotomie qui lui serait également appliquée, le site de Saint-Croix étant

réservé à la musique et aux Beaux-Arts. Il faut espérer que cette position des responsables de l'IUT est uniquement inspirée par des considérations d'efficacité pédagogique et qu'il ne s'agit pas de maintenir à l'IUT une situation qui le fait apparaître aujourd'hui comme un «bastion de autonomie basque».

Le Conseil Général des P.A., bien que ce domaine de l'Université ne soit pas de sa compétence, va participer au financement de cette opération, confirmant ainsi les promesses de son président, M. Bayrou, qui avait annoncé que l'Université sur le BAB était la deuxième priorité du Conseil Général après l'axe Bordeaux-Pau. Il convient de saluer cette attitude.

Ce dossier est exemplaire à plus d'un titre. D'abord, il est fédérateur puisqu'il s'agit de renforcer la partie occidentale d'un ensemble (l'UPPA) qui concerne la totalité du département et même au delà ; il ne cherche pas à opposer systématiquement les deux parties du département comme le font si souvent les propagandistes de la discorde et de la partition. Ensuite il est équilibré, puisque cette Université devrait permettre à tous les étudiants de la zone concernée, urbains ou ruraux, d'ici et d'ailleurs, de poursuivre leurs études dans des conditions de proximité plus commodes. Enfin, il est démonstratif : tous les organismes, de propositions et de décision, ont joué convenablement leurs rôles, et parfois au delà. Un département Pays Basque aurait-il été en mesure, idéologiquement ou politiquement, de soutenir un tel dossier ? Clairement non.

Pourtant, il s'en trouve certains, parmi ceux qui prétendent par ailleurs qu'il ne peut y avoir de développement sans département spécifique, qui crient aujourd'hui victoire. Et pourquoi d'autres, quand il s'agit de décisions concrètes et

Max Gallo

(Suite de la page 1)

fonde la nation est la volonté de *vivre ensemble*. Les élections - la vie démocratique - sanctionnent ce fait.

Or il existe dans certaines régions des groupes qui revendiquent, non seulement le droit à davantage de moyens d'expression de leur identité - c'est légitime et souhaitable - mais qui, plus ou moins explicitement, visent à la séparation d'avec l'ensemble français. Ce qui compte, pour juger de la légitimité de leur revendication, c'est leur représentativité révélée par le suffrage universel. Il n'est pas un seul cas où celui-ci leur ait donné la majorité.

CAP VE : Pourtant, ces groupes occupent le terrain, notamment le terrain médiatique, agissent de manière parfois "musclées" ou même utilisent la violence.

M.G. : En fait, les méthodes choisies sont celles des groupes minoritaires qui se constituent en force de pression. Ce qui est grave, c'est quand ces groupes, persuadés d'être porteur de la "vérité", du "droit historique", agissent de façon violente. En Corse, l'assassinat, l'attentat, l'extorsion de fonds ont été utilisés. D'autres régions - Bretagne, Pays Basque - voient apparaître (ou réapparaître) ce type d'action. Or rien, sinon une conception totalitaire de l'histoire, - où le sens de l'histoire est détenu par une minorité - ne justifie cela.

Nous savons, par l'exemple du Pays Basque espagnol que, quelles que soient les mesures d'autonomie, ces groupes veulent en fait l'indépendance, fondée sur une notion ethnique-linguistique de leur communauté. Nous savons aussi, - le XXème siècle l'a montré - que les "communautés" fondées ainsi au terme d'un processus violent et sur une base ethnique, en fait

xénophobe, tendent à la "dictature".

On ne voit pas ce que ces "communautés" peuvent représenter de "supérieur" par rapport à une république, respectueuse des spécificités et fondée sur la citoyenneté d'individus aux origines différentes, ayant librement décidé de vivre ensemble.

CAP VE : Tous ces groupes minoritaires ont aussi leur "vitrine politique".

M.G. : Ces groupes minoritaires, parce qu'ils décident de l'appropriation d'une majorité, masquent leur but final sous des discours et des revendications partielles. On réclame un "département basque", une "autonomie législative", etc. Il s'agit en fait, grâce à l'action de groupes de pression, de couper le lien entre les citoyens aux origines diverses, pour regrouper en position d'appartenance ethnique et linguistiques des groupes à partir des quels, ensuite, on marchera vers une revendication d'indépendance. C'est pourquoi il faut exiger de ceux qui avancent masqués qu'ils dénoncent et rejettent tout recours à la violence, qu'ils s'en remettent au suffrage universel que la République garantit.

S'ils ont la majorité sur un programme d'indépendance, (ou de fusion, de la Savoie avec la Lombardie, du Pays Basque français avec l'espagnol) soit. Mais jusque là, le respect des lois de la République, de ses institutions, est la seule règle.

Échos, échos, par çï

Sourd, myope, mais bavard

Le secrétaire de l'association des élus favorables au département Pays Basque faisait partie de la délégation du biltzar reçue Place Beauvau. Mais il n'en était ni le principal représentant, ni le porte-parole. Même s'il a pris soin de ne pas lâcher d'une semelle le Président Poulou pour figurer en bonne place sur les photos ou dans les reportages télévisés, il s'est vu réduit à un rôle muet. C'était trop pour lui. Dès son retour à Bayonne, il s'est empressé de tenir une conférence de presse. D'après lui, le ministre avait «semblé admettre qu'il n'y avait pas de corrélation entre le département basque français et les tendances séparatistes». Manifestement, il avait mal entendu car c'est exactement le contraire qui est écrit dans le communiqué, en une phrase particulièrement explicite. Le lendemain à Urrugne, c'est rebelote. Le Conseiller Municipal exprime son contentement qu'on «cesse de comparer le Pays Basque avec le Kosovo ou la Bosnie». Sauf que le ministre citait la Yougoslavie... Bref, beaucoup d'occasions, ratées, de se taire.

Il est bien connu que M. le Conseiller Municipal considère avec hauteur (à tout le moins) ceux qui ne sont pas de son avis. Lire le communiqué d'un ministre, c'est trop demander à un tel personnage.

Connivence

Lors de sa conférence de presse, M. le Conseiller Municipal avait appelé pour le soutenir, à sa droite Mme Capdevielle (du PS), à sa gauche M. Larralde (d'*Abertzaleen Batasuna*). Or, moins d'un mois auparavant, ETA avait assassiné, devant le Parlement de Vitoria, le député du PS d'Euskadi, Fernando Buesa, avec son jeune garde du

corps. M. Larralde avait été de ceux qui avaient regretté le double assassinat sans le condamner. Siéger à la même tribune que ce monsieur n'a posé à Mme Capdevielle aucun problème de conscience. Une atteinte aussi grave aux règles de la démocratie n'était sans doute qu'un détail, comparé à la réalité de la politique locale. Mme Capdevielle a la mémoire très courte. Mais ses électeurs potentiels garderont en mémoire le souvenir de ce moment de connivence, au moins jusqu'aux prochaines élections municipales.

Perversion

On a appris la naissance récente d'une association «Démocratie en Pays Basque». On pourrait s'en réjouir, dans notre région où l'on subit des attentats terroristes. Mais le fait d'armes de ce groupe au nom si clairement proclamé, a été de s'en prendre symboliquement au fondement de la démocratie, l'élection au suffrage universel, par le peuple, de ses représentants. Ils ont attaqué, par effraction, le siège d'une assemblée d'élus, le Conseil Général.

Il paraît que l'on doit rire devant ce mépris de la vraie démocratie ; faut-il aussi rire des attentats ? A quel niveau d'apathie en est-on arrivé pour voir détournés ainsi de leur sens des mots aussi forts, sans que quiconque ne s'en émeuve le moins du monde ?

C'est clair

Charles Pasqua, lors de son passage à Pau, a tenu, devant la presse locale une position très claire en faisant part de son hostilité à un département basque ou Pays Basque. Est-ce la fonction (passée ou actuelle) de ministre de l'Intérieur qui fait que MM. Pasqua et

Chevènement affirment leur position aussi fermement à peu près en même temps ? Ne serait-ce pas plutôt leurs sentiments républicains qui les rapprocheraient sur ce point ? Malheureusement, les lecteurs de la presse du «Pays Basque», contrairement à ceux de la région paloise, n'ont pas eu l'occasion de se poser ce genre d'interrogation. Ils n'avaient pas eu connaissance de la position de M. Pasqua.

Après les fêtes, le sport

L'été dernier, certains avaient cru judicieux d'introduire la politique dans les fêtes de Bayonne, en mêlant la question du département (qu'il faudrait, d'après ses promoteurs, considérer comme une question sérieuse) aux agapes et autres chansons festives. Ce mélange des genres était du plus mauvais goût mais avait le mérite de ramener le problème à son vrai niveau, celui de la plus franche rigolade.

A l'occasion du match Pau-BO, d'autres ou les mêmes, ont tenté de prendre le sport en otage. Une fois de plus, ils ont mis en avant la division et la discrimination alors que c'est en réunissant les talents que l'on gagne et non en les restreignant sur des critères ethniques comme pour le foot à Bilbao. Telle fut, du moins, la leçon des dernières Coupes du monde où tous les joueurs de l'équipe de France, quelles que soient leurs origines, se sont retrouvés derrière le même drapeau.

La cerise sur le gâteau est venu d'un *abertzale*, siégeant dans la majorité municipale de M. Borotra, qui a opposé dans un communiqué, le drapeau français et le drapeau basque. Quand on sait que les *abertzale* refusent d'honorer le drapeau français en rendant hommage, le 11 novembre, aux morts pour la France, cette façon d'aborder

le sport n'est pas étonnante. Détourner les manifestations les plus neutres et manipuler les spectateurs les moins avertis sont des méthodes qui rappellent plus les régimes totalitaires que les démocraties.

Confirmation

On a beaucoup parlé de la (presque) unanimité des municipalités du Pays Basque et du Bas-Adour en faveur du département Pays Basque. Encore faut-il savoir que, pour que des résolutions prises par vote dans un conseil municipal aient une quelconque valeur, il convient qu'elles soient enregistrés à la sous-préfecture. Or, curieusement, sur les 85 municipalités supposées avoir voté favorablement, seules 56 ont soumis leur délibération à la sous-préfecture (soit le tiers des communes qui composeraient ce département). Faut-il en conclure que de nombreux maires et conseillers ne sont pas enthousiasmés par ce projet et que ce vote a été considéré par beaucoup comme un moyen de se défausser d'une carte sans intérêt qu'ils avaient acceptée sous la pression ?

Mascarade

La prochaine démonstration des partisans du département Pays Basque sera une fête basque à Cintegabelle, dans le canton dont M. Jospin est le Conseiller général. On note immédiatement l'imagination fertile qui guide les tenants de la partition. L'été dernier, on avait souri en voyant des gens qui n'étaient plus de la première jeunesse, déguisés en festayres, portant tee-shirt à la gloire du département. On se demande aujourd'hui sur quel déguisement M. Jacqué va enfile son écharpe tricolore pour défiler à Cintegabelle devant un bureau vide. Nous lui

suggérons de prendre l'habit de la cantinière, ce personnage des processions de la Fête-Dieu auxquelles il assistait dans son enfance.

On peut également jauger la puissance de l'argumentation des tenants du département. On culmine là sur les sommets de la politique. Devant de tels raisonnements, aucun homme responsable, même pas un Premier ministre, ne peut résister.

Ce n'est pas une manifestation, ce n'est pas une cavalcade, c'est une mascarade !

Haro sur le pays

Qui crie aujourd'hui haro sur le pays «Pays Basque», ce pelé, ce galeux ? Ceux qui, la veille, voyaient dans cette structure l'ébauche d'un futur département (ou plus) et en étaient donc de farouches partisans.

Ce sont d'abord les *abertzale* qui ont immédiatement vu qu'ils ne pourraient aboutir à cette assemblée élue d'un Pays Basque nord territorialement défini, première étape d'un processus de séparation de la France. Du coup, le Pays devenait une structure anti-démocratique. Pour manifester leur désapprobation, ils avaient même décidé, M. Abeberry en tête, de quitter le Conseil des Elus. Excellente décision ! Comme ils siégeaient là en tant que délégués de communes, ce serait l'occasion de les éliminer d'une tribune mise obligamment à leur disposition. Malheureusement, comprenant que sans alliés puissants (comme le maire de Biarritz), ils ne représentent quasiment rien, ils ont finalement décidé de rester pour continuer leur travail de sape.

Ce sont ensuite les élus favorables au nouveau département qui, lors de leur assemblée générale, ont décidé

de diffuser un document sur l'inadaptation de la structure «pays» au Pays Basque. On ne doute pas que le vice-président de l'association, M. Maïtia, qui ne manque pas une occasion de souligner l'efficacité du gouvernement à travers la loi Voynet et le contrat de Plan, signera ce document des deux mains.

Dernière minute

Ce que l'on a vu, et bien vu, c'est notre ami le Conseiller Municipal se faire remettre en place par son maire préféré. Considérant, à tort comme d'habitude, qu'il lui suffisait de parler pour être convaincant, il pensait pouvoir entraîner le Conseil des élus, lors de sa dernière réunion sous la présidence de J.J. Lasserre, vers un débat sur le département basque. Il a même cherché un appui auprès de son vice-président, M. Maïtia, qui a dû particulièrement apprécier cette manoeuvre qui le mettait dans une position délicate. Le maire de Bayonne a rappelé à son conseiller qu'il s'exprimait là à titre personnel (et non en tant que représentant désigné de la municipalité). M. le Conseiller Municipal serait-il en passe de perdre le seul titre électif qu'il ait jamais réussi à décrocher ? Attendons le suite.

Aux dernières nouvelles, le secrétaire-Conseiller municipal aurait présenté sa démission, en ne manquant pas de faire parvenir à la presse sa logorrhée habituelle. Son président l'aurait refusée. On attend la suite avec angoisse.

Pour notre part, nous essaierons de mettre en application la phrase pertinente de Françoise Giroud : «on ne tire pas sur une ambulance».

Jeu de mots

Dans son discours devant ses pairs de l'Assemblée des maires du Pays Basque, le 9 mars dernier, M. Aniotzbehère, maire de Sare, se livrait à un exercice de sémantisme sous l'œil extasié du journaliste de *Sud-Ouest* : « On a essayé de nous parler d'ethnie. Quel drôle de mot » a-t-il dit. Pourtant des Basques éminents utilisent ce mot. Ainsi M. Arzallus, président du PNV, qui disait en 1993 : « D'abord, il y eut les anthropologues avec leur cranéométrie, puis les hématologues avec le rhésus et tout le reste. Ethniquement (*étnicamente*), s'il y a en Europe une nation, c'est bien Euskal Herria ». Pour appuyer ces propos, c'est José Ortuondo, député EH européen, qui expliquait dans *El País* du 15/09/99 que la différence basque (*el hecho diferencial vasco*) est fondée « sur beaucoup de facteurs, et parmi eux l'histoire et la biologie », ainsi que « l'établissent les anthropologues ». On sent bien que, plutôt que ce mot « ethnie » que M. Aniotzbehère trouve si bizarre, nombreux sont ceux qui sont prêts à utiliser le terme de « race ».

M. Aniotzbehère rejoint d'ailleurs M. Arzallus au moins sur un point quand il poursuit ainsi son discours : « En vérité, c'est le territoire où l'on vit qui détermine sa nationalité ». Dans

« nationalité », il y a « nation ». On a bien compris que, pour lui, cette nation est la même que celle de M. Arzallus, Euskal Herria. On peut continuer à décliner des mots à partir de la racine et parler de « nationalisme ». Le journaliste, lui, a vu un « vibrant plaidoyer en faveur de l'identité basque ». Quel doux euphémisme !

Enfin, le maire de Sare conclut sur ce sujet avec « cette manière élégante de faire passer ses idées », pour reprendre l'expression du journaliste, toujours sous le charme : « il y a bien des mariages avec les Béarnais... ». Tout est dans le ton avec lequel cette phrase a été prononcée, mais à la lecture, elle devient pour le moins équivoque. Faire allusion ainsi aux mariages entre basques et non-basques rappelle l'expression « mariages mixtes », entre catholiques et non catholiques, ou entre occidentaux et non-occidentaux. On songe à tous ces propos sur le mariage considéré comme élément de dispersion des caractères, notamment héréditaires, d'un groupe ethnique qui cherche à marquer sa différence avec les autres. Si ce n'est pas de la xénophobie, c'est, a minima, de la discrimination. A quoi songe M. le Maire lorsqu'il marie des citoyen(ne)s de Sare avec des étrangers au pays ? Faut-il croire qu'il considérerait comme préférables les unions consanguines afin de préserver la

Au piquet !

A sa sortie du ministère de l'Intérieur, devant les caméras de télévision, M. Maïtia déclarait de manière péremptoire : « un projet qui a derrière lui 200 ans d'histoire ne va pas être abandonné pour cause de visite à un ministre ».

A quoi faisait-il allusion ? Aux différents mémoires émis par le Labourd, de 1788 à 1789, qui observaient que « le pays de Labourd n'a jamais reconnu Bayonne pour capitale » ou qui refusaient de s'unir avec le Béarn et avec Bayonne ? Au mémoire de Bayonne qui, en décembre 1789, plaidait pour être le chef-lieu central d'un département englobant les Lannes et les « trois pays Basques » ? A la décision de la Constituante de créer le département des Basses-Pyrénées, malgré l'opposition des seuls députés du Labourd ? A l'idée de Dominique-Joseph Garat, rejetée par Napoléon, de créer une entité basque abolissant la frontière franco-espagnole ? Ou bien à l'unique projet vraiment construit, celui de la Chambre de Commerce, en 1836, avec le « mémoire au Roi pour obtenir la création d'un nouveau département sous le nom de l'Adour » ?

Elève Maïtia, avant de prendre l'Histoire à témoin, on consulte les livres des historiens. Aussi, vous copierez cent fois : « je révise mes leçons d'histoire pour ne pas être

Bulletin d'adhésion à retourner à l'association

J'adhère à votre association et vous encourage à poursuivre votre action. Je vous adresse ma cotisation pour l'année 2000 (chèque de 100 F à l'ordre de CAP Vivre Ensemble).

M. et/ou Mme

Tél :

adresse :

...

CAP (Citoyens en Adour-Pyrénées) Vivre Ensemble

BP 442 - 64604 ANGLET CEDEX

Tél : 06 63 03 39 11 Fax : 06 63 00 82 92

Mél : CAPVivreEnsemble@wanadoo.fr

Directeur de la publication : Jacques Betbeder